



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 2698

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLEGALE EN GUADELOUPE

M. le président. La parole est à Mme Gabrielle Louis-Carabin, pour le groupe de l'UMP.

Mme Gabrielle Louis-Carabin. Monsieur le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, suite à mes différentes interventions auprès des ministres de l'outre-mer, Mme Girardin, puis M. Baroin, et de vous-même, je voudrais rappeler, quelques minutes avant que ne commence le débat sur l'immigration, la perméabilité des côtes de l'archipel guadeloupéen. Fuyant leur terre d'origine où perdurent l'instabilité politique et la misère, des hommes, des femmes et des enfants entrent illégalement en Guadeloupe sur des embarcations de fortune, au péril de leur vie.

Par pure démagogie, certains élus affirment à mes compatriotes que l'État se désengage et que leur collectivité peut financer vedettes et radars. Puisqu'il est de la compétence de l'État de mettre en oeuvre une politique de régulation efficace des flux migratoires, je souhaite, monsieur le ministre, que vous précisiez, devant la représentation nationale, si vous disposez des moyens nécessaires à une meilleure protection des côtes de mon archipel. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Madame la députée, l'immigration non maîtrisée, grave problème pour la métropole, est un drame pour l'outre-mer, où le pacte social est plus fragile qu'ailleurs et où le sentiment d'exaspération devant une immigration non maîtrisée ne cesse de grandir. Je me permets à ce propos de souligner l'irresponsabilité d'hommes politiques qui prônent la régularisation de tous les clandestins. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Fabius !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ils font courir à notre pays le risque d'attirer des femmes et des hommes à qui nous n'avons à offrir ni logement, ni travail.

Deuxième remarque : je m'apprête à présenter avec François Baroin un texte sur l'immigration. Le ministre des départements et territoires d'outre-mer présentera lui-même le volet de lutte contre l'immigration clandestine spécifique à l'outre-mer. Chacun comprend bien qu'on ne lutte pas de la même façon contre les réseaux criminels qui exploitent la misère du monde en Guadeloupe et dans l'ensemble de nos départements et territoires, et en métropole.

Troisième remarque : dès le mois de juillet, une deuxième vedette surmotorisée, avec un équipage formé spécialement, viendra renforcer les moyens de lutte contre l'immigration clandestine en Guadeloupe. Quant aux radars, une étude technique a été demandée, et l'État est prêt à les financer.

Enfin, le préfet de la Guadeloupe a reçu pour objectif d'augmenter de 40 % le nombre des reconduites à la frontière.

M. Maxime Gremetz. Ah ! là ! là !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Que les choses soient très claires : sans papiers, on n'a pas vocation à demeurer en France, que ce soit en Guadeloupe ou en métropole.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) On ne peut pas

demander à l'État de considérer que quelqu'un qui n'a pas de papiers a vocation à rester en métropole ou dans les départements et territoires d'outre-mer. Il faut choisir. C'est l'application de la loi pour tous qui est la politique du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Gabrielle Louis-Carabin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2698

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 mai 2006